



Lamure, le 18 septembre 2015

Année scolaire 2015/2016

## **Elections des représentants des parents d'élèves du Conseil d'Administration**

### **6 sièges à pourvoir.**

Madame, Monsieur,

Le vendredi 9 octobre 2015 auront lieu les élections des représentants au Conseil d'Administration. Composé par des représentants des parents d'élèves, des représentants des élèves et des personnels, des élus du Conseil Général, de la commune et de la communauté de communes, le Conseil d'Administration du collège est un organe clé du fonctionnement de l'établissement.

Il s'exprime ou prend des décisions, sur les conduites pédagogique, financière, administrative de l'établissement et sur leurs environnements d'exercice (relations avec les collectivités territoriales, partenariats éducatifs ou scolaires divers ...). Diverses instances émanent de ce conseil d'administration comme la commission permanente, le conseil de discipline...où chaque membre de la communauté scolaire a sa place pour favoriser la réussite scolaire et personnelle de nos enfants.

Je souhaite que vous soyez nombreux à participer à ce scrutin et à la vie de l'établissement.

### **LE SCRUTIN**

#### **Date :**

L'élection est fixée au **Vendredi 9 octobre 2015, de 8h30 à 17h00 sans interruption, au collège, salle de réunion.**

**Composition du corps électoral :** il est constitué des parents d'élèves titulaires de l'autorité parentale ainsi que des tiers qui exercent cette autorité par décision de justice. Est électeur chacun des parents dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé, quelque que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité. Chaque parent dispose d'un seul suffrage, même s'il a plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement.

La liste des électeurs pourra être consultée au secrétariat à compter du 18 septembre 2015.

**Sont éligibles :** tous les parents d'élèves titulaires de l'autorité parentale, les assistants familiaux. Peuvent déposer des listes de candidats : les fédérations ou unions d'associations de parents d'élèves, les associations déclarées ou non de parents d'élèves, les parents d'élèves n'appartenant pas à une association de parents d'élèves.

**Les déclarations de candidatures doivent parvenir à Mme Le Principal au plus tard le 28 septembre 2015 à 17h, délai de rigueur.**

**Modalités de l'élection :** il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes doivent comporter **au minimum 2 candidatures et au maximum 12 candidatures**, soit le double du nombre de sièges à pourvoir. Chaque liste de candidats comporte, classés dans un ordre préférentiel qui détermine l'attribution des sièges, les noms, prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaire et suppléant.

**Le panachage et la radiation sont interdits.**

**Diffusion du matériel de vote :** il sera diffusé par l'intermédiaire de votre enfant **le 2 octobre 2015**, il vous faudra signer le carnet de correspondance de votre enfant pour accuser réception du matériel de vote. Ce matériel sera envoyé par courrier au responsable légal 2 s'il a une adresse différente du responsable légal 1.

**Le vote par correspondance est possible.** La démarche à suivre vous sera communiquée en même temps que le matériel de vote.

**Dépouillement :** il a lieu à l'issue immédiate du scrutin, présidé par le chef d'établissement et avec la présence d'un représentant au moins, de chaque liste.

Le Principal, Béatrice DEBIESSE